

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2008/200436]

Aménagement du territoire

COMBLAIN-AU-PONT. — Un arrêté ministériel du 22 janvier 2008 approuve le plan communal d'aménagement n° 1 dit "Fawtay" à Comblain-au-Pont (Poulseur) dont l'élaboration en dérogation au plan de secteur de Liège a été autorisée par arrêté ministériel du 10 décembre 2003.

HERSTAL. — Un arrêté ministériel du 19 juillet 2007 approuve le périmètre, le schéma-directeur, le programme et le calendrier d'exécution de l'opération de rénovation urbaine du quartier "Marexhe" à Herstal.

LIEGE. — Un arrêté ministériel du 24 décembre 2007 approuve le périmètre de remembrement urbain du quartier de Droixhe à Liège, tel que proposé par le conseil communal de Liège en sa délibération du 23 avril 2007 et conformément aux plans annexés à l'arrêté.

MERBES-LE-CHATEAU. — Un arrêté ministériel du 23 janvier 2008 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/TC85 dit "Gare de Labuissière" à Merbes-le-Château (Labuissière) et comprend la parcelle cadastrée à Merbes-le-Château (Labuissière), 4^e division, section B, n° 63/02b.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

PONT-A-CELLES. — Un arrêté ministériel du 23 janvier 2008 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/CH38 dit "Imprimerie Sterpin" à Pont-à-Celles (Luttre) et comprend les parcelles cadastrées à Pont-à-Celles (Luttre), 4^e division, section A, n° 371G, 371A2, 371D2 et 371K2.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

SILLY. — Un arrêté ministériel du 8 janvier 2008 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Silly dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 4 juin 2007.

La liste des membres peut être consultée auprès de la Direction de l'Aménagement local de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Silly.

SILLY. — Un arrêté ministériel du 8 janvier 2008 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Silly, tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 12 novembre 2007.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la Direction de l'Aménagement local de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Silly.

TUBIZE. — Un arrêté ministériel du 23 janvier 2008 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/NI65 dit "Brasserie" à Tubize et comprend la parcelle cadastrée à Tubize, 1^{re} division, section E, n° 326w3.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

VERLAINE. — Un arrêté ministériel du 23 janvier 2008 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/HW89 dit "Moulins Laruelle" à Verlainne et comprend les parcelles cadastrées à Verlainne, 1^{re} division, section B, n°s 590n4 et 590p4.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.